RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates

du 6 mai 1981.

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de Plan-les-

Ouates ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

ARRETE

Il est donné le nom de :

- Chemin du Vieux-Puits CV 58904

au chemin, sans issue, partant de la route de Saint-Julien et desservant actuellement les nos 140a, b et 142 a, b, c, de cette artère.

Ce nom rappelle l'ancien puits, situé en bordure de ce chemin et qui a desservi en eau plusieurs générations de riverains.

Cette dénomination entrera en vigueur le ler septembre 1981.

Communiqué à :

Intérieur 7 ex. Finances 1 ex. Police 2 ex. Travaux 3 ex. Chancellerie 1 ex. Sautier 3 ex. BH 1 ex.



Certific conforme

Le chancelier d'Etat:

A CR